

LES PRETS NON REMUNERES SUPPLEMENTAIRES

En plus du prêt non rémunéré (PNR) classique, les jeunes porteurs de projets peuvent bénéficier d'une aide sous forme d'un prêt non rémunéré supplémentaire, selon les trois formules suivantes :

Prêt location

Le Prêt Non Rémunéré « Location » (PNR-LO) est une aide supplémentaire accordée aux promoteurs, d'un montant à hauteur de cinq cent mille dinars (500 000 DA) remboursable, pour la prise en charge du loyer du local ou du poste à quai au niveau des ports, destiné à abriter l'activité projetée. Il est accordé exclusivement :

Aux promoteurs sollicitant un financement triangulaire et en phase de création d'activité, à l'exception des activités non sédentaires et des activités dédiées aux cabinets groupés.

Ne peuvent bénéficier de ce prêt :

- Les jeunes porteurs de projets d'activités non sédentaires ;
- Les jeunes porteurs de projets d'activités à créer dans le cadre des cabinets groupés ;
- Lorsque le propriétaire du local est un ascendant ou conjoint du promoteur.



Cabinets Groupés

Le Prêt Non Rémunéré « Cabinet Groupé » (PNR-CG) est une aide supplémentaire, accordée aux diplômés de l'enseignement supérieur, d'un montant qui ne saurait dépasser un (1) million de dinars remboursable, pour la prise en charge du loyer des locaux destinés à la création de cabinets groupés, et il est accordé exclusivement :

Aux promoteurs sollicitant un financement triangulaire en phase de création d'activité ;

- Lorsque le propriétaire du local est un ascendant ou conjoint du promoteur, il ne peut bénéficier de ce prêt.

On entend par cabinet groupé l'association de deux (02) projets minimum, **occupant le même local**, présentés par des jeunes promoteurs, exerçant dans **le même domaine d'activité**, relevant des domaines : Médical, Auxiliaires de justice, Expertise comptable, Commissariat aux comptes, Comptables agréés, Bureaux d'études et de suivi relevant des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique.



Véhicules-Ateliers

Le Prêt Non Rémunéré « Véhicule Atelier » (PNR-VA) est une aide d'un montant de cinq cent mille dinars (500.000 DA) remboursable, destiné à l'acquisition d'un véhicule atelier. Il est accordé exclusivement aux jeunes promoteurs diplômés du système de la formation professionnelle, sollicitant un financement triangulaire en phase de création, pour l'exercice des activités non sédentaires de : Plomberie, Électricité bâtiment, Chauffage, Climatisation, Vitrierie, Peinture-bâtiment, Mécanique automobile.



Siège social : 08 , Rue Arezki Benbouzid
-El Annassers- Alger



Tel : 021 .67.82.35/021.67.82.36



Fax : 021.67.56.51/021.67.75.74

www.ansej.dz

